

CM-CIC SICAV

Siège social : 4, rue Gaillon – 75002 PARIS

RCS PARIS 879 479 491

Société d'Investissement à Capital Variable

Sous forme de société anonyme

AVIS DE DEUXIEME CONVOCATION

L'assemblée générale mixte de CM-CIC SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous forme de société anonyme, réunie en assemblée générale mixte le 28 décembre 2020 à 14 heures au 4 rue Gaillon - 75002 PARIS, n'a pas pu délibérer sur les résolutions à caractère extraordinaire, le quorum requis n'ayant pas été atteint. En conséquence, les actionnaires sont à nouveau convoqués en assemblée générale extraordinaire le 19 janvier 2021 à 14 heures au 4 rue Gaillon - 75002 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte

Résolutions à caractère extraordinaire

- Changement de dénomination sociale de la SICAV - Modification corrélative de l'article 3 des statuts
- Modification des statuts

Pouvoirs.

Les conditions d'exercice du droit de vote de l'actionnaire ont été énoncés dans l'avis de convocation à la première assemblée publié dans le journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 31 décembre 2020.

Les immobilisations et pouvoirs reçus pour l'assemblée du 28 décembre 2020 restent valables pour l'assemblée du 19 janvier 2021, sauf avis contraire des donneurs d'ordre.

Le conseil d'administration